

devoirs. Aucune législation, aucune philosophie, n'a pris avec plus d'énergie les mères sous sa protection et ne les a plus vigoureusement défendues contre les passions juvéniles, les oublis, les dédains, les intérêts des hommes qu'elles ont enfantés : " N'oublie pas, dit l'Esprit-Saint, ton père et ta mère, quand tu auras pris place parmi les grands, de peur que Dieu ne t'oublie à son tour en leur présence, que la folie te prenne du milieu que tu fréquentes, que tu tombes dans l'infamie et que tu en arrives à mieux aimer n'être pas venu au monde et à maudire le jour de ta naissance.....(1)

Les mères sont les premières à recueillir ici-bas les fruits des soins donnés à leurs enfants. On voit bien, à l'orgueil qu'elles conçoivent de tous les progrès accomplis par leurs enfants, que la plus grande part, une part illimitée et hors de toute proportion, des joies, des honneurs, des succès de leurs fils ou de leurs filles est pour elles. De même que nul n'a mesuré la somme de sacrifices et l'abîme d'amour dont le cœur d'une mère est capable, nul n'aura jamais la notion des allégresses qui peuvent lui venir de ses enfants. Cela n'est pas donné au cœur de l'homme : *nec in cor hominis ascendit*.

Les choses de la terre, si exquises qu'on les suppose, ne sont rien en comparaison des choses du ciel. Les ivresses éternelles qui remonteront à l'âme des mères, de l'âme des enfants dont elles auront fait des saints, dépasseront tellement tout ce qui peut se concevoir, que Dieu ne craint pas d'en faire un élément de cette béatitude éternelle dont la substance est divine. Après avoir tracé, dans les livres inspirés, le portrait de la femme forte qui est en même temps la mère admirable, l'Esprit-Saint conclut par ces mots : " Ses fils se lèveront et la proclameront bienheureuse. (2) " Ils seront là-haut les éternels joyaux des Cornélies surnaturelles et chrétiennes. Leur présence suffira toute seule à les justifier, à les glorifier. Devant ce tribunal où leurs œuvres suivent les morts, les fils qu'elles ont engendrés à la vie et à la vertu apparaîtront : (3) comme les vraies mères ne sauraient être autre chose que vraies mères, toute leur vie, leurs pensées, leurs actes se confondront dans cette pensée, cet acte, ce long ouvrage qui s'appelle un enfant. Sous ce rapport, la parole de Dieu est engagée : La femme qui enfante des fils à la vie naturelle et surnaturelle est assurée de posséder le royaume éternel. Il est écrit, en effet : " La femme sera sauvée par la génération des enfants. (4) " C'est-à-dire, il y a pour une femme un moyen de conquérir la gloire, qui vaut tous les autres. Être apôtre, être docteur, être vierge, être martyr, tout cela conduit directement à la vie éternelle ; il y a une voie, un état qui y mène aussi sûrement : être une bonne mère.

L'abbé HENRY BOLO.

(1) Eccl., XXIII, 18, 19.

(2) Prov., XXXI, 28.

(3) Apoc., XIV, 13.

(4) I Tim., II, 15.

